

FORMULE 74.37

*Loi sur les tribunaux judiciaires*

ORDONNANCE ENJOIGNANT À UNE PERSONNE D'ACCEPTER OU DE REFUSER D'ÊTRE NOMMÉE  
FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION NON TESTAMENTAIRE

*(titre conforme à la formule 59A)*

SUCCESSION DE FEU *(inscrire le nom)*.

ORDONNANCE ENJOIGNANT À UNE PERSONNE D'ACCEPTER OU DE REFUSER D'ÊTRE NOMMÉE  
FIDUCIAIRE DE LA SUCCESSION NON TESTAMENTAIRE

Une motion en vue d'obtenir la présente ordonnance a été présentée par *(inscrire le nom de l'auteur de la motion)*. Vu l'affidavit souscrit par *(inscrire le nom de l'auteur de l'affidavit)*, qui a été déposé, il appert que vous pouvez avoir priorité de rang en ce qui concerne la nomination à titre de fiduciaire de la succession non testamentaire à l'égard de la succession du défunt.

1. LE TRIBUNAL ORDONNE QUE vous déposiez au greffe du tribunal une requête en vue d'obtenir un certificat de nomination à titre de fiduciaire de la succession non testamentaire, au plus tard \_\_\_\_\_ jours après avoir reçu signification de la présente ordonnance.

2. LE TRIBUNAL ORDONNE QUE si vous ne déposez pas cette requête dans le délai imparti, vous soyez réputé(e) avoir renoncé à votre droit d'être nommé(e).

DATE

\_\_\_\_\_

greffier

adresse du greffe

DESTINATAIRE: